

**Ordonnance de l'OFFT
sur la formation professionnelle initiale de
réalisatrice/réalisateur publicitaire
avec certificat fédéral de capacité¹**

412.101.220.26

du 20 décembre 2005 (Etat le 19 juin 2007)

Entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2006

RO **2006** 581

¹ La présente ordonnance et ses modifications (voir RO **2007** 2823) ne sont publiées ni dans le RO, ni dans le RS. Elles peuvent être obtenues auprès de l'Office fédéral des constructions et de la logistique, Vente des publications fédérales, 3003 Berne, www.bundespublikationen.ch. Le texte paraît sur Internet à l'adresse www.bbt.admin.ch.

